Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20261119-2026_093-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le DOUZE du mois de NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 05 novembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON Bénédicte, ARZUR Martine, BELLEC Nicole, BERTHELOT Françoise, BILLIOU Marine, BODERE Dominique, BOYER Laurent, CHAUVANAUD Gilles, EVEN Anne-Claire, HALNA Yannick, HERTZOG Frédéric, LANGLAIS Mathieu, LE BIHAN Brigitte, LE GUEN Guillaume, LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LE MASSON Géraldine, MEYER Joël, MONFORT Annaïg, PIROT Geneviève, SEVES-QUERRE Frédérique, TISSIER Philippe, TOUZE Christine

Procurations : CHARMENTRAY Stéphane à HALNA Yannick, GAUTIER Pierre-Louis à LE GUEN Guillaume, LANDOAS Tristan à BILLIOU Marine, LE COZ Quentin à BOIRON Bénédicte, LE PENVEN Morgane à LE HENAFF-LE JEUNE Michelle.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-093 BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire soumet à l'Assemblée une décision modificative n°1 dans le budget de la commune, qui s'équilibre au total à 16 000 €, afin d'opérer des ajustements de crédits dans les deux sections relatives notamment aux dotations aux amortissements.

En dépenses de la section de fonctionnement, il est proposé de réduire les crédits du chapitre 011 des charges à caractère général (*article 6288 - autres services extérieurs*) d'un montant de 16 476 € pour les inscrire au chapitre 042 des opérations d'ordre de transfert entre sections (*article 6811 - Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles*) à hauteur de 16 000 € et au chapitre 014 (*atténuations de produits*) pour la somme de 476 €.

En section d'investissement, en recettes, il est proposé de réduire au chapitre 040 (*opérations d'ordre de transfert entre sections - Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles*) certains crédits d'amortissement de matériel pour un montant de 6 890 € et de majorer d'autres crédits d'amortissement pour un montant de 22 890 €.

En dépenses, il convient de prévoir au chapitre 204 (*subventions d'équipement versées*) une augmentation des crédits de 16 000 €, de réduire de 8 000 € les crédits du chapitre 21 (*immobilisations corporelles – article 2138 - travaux sur bâtiments communaux*) pour les inscrire au chapitre 20 (*immobilisations incorporelles – article 2031 - travaux sur bâtiments communaux*)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2026 de la Commune ci-après annexée.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF